

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sauf conventions contraires acceptées par écrit par notre Société, toute commande de nos produits emporte de plein droit l'adhésion expresse aux présentes conditions générales de vente, quel que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

2 - ENGAGEMENTS

Seules nos offres confirmées par écrit constituent un engagement de notre part. Sauf conventions expresses, elles sont valables 45 jours francs à partir du jour de l'offre écrite. Elles sont toujours faites sans engagement de délai. Les délais étant toujours communiqués à titre indicatif.

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par notre Société.

La commande sera considérée comme acceptée de la manière suivante :

- En cas d'offre émise par notre Société, dès réception par notre Société de son offre signée et approuvée par le client sans modification avant l'expiration de la durée de la validité de l'offre.

- En cas de commande émise par un client, au choix de notre Société, soit par confirmation écrite, ou par la livraison pure et simple de la commande du client.

Sauf accord de notre société, aucune modification ou annulation totale ou partielle de la commande ne pourra être demandée par le client.

3 - PRIX

Nos prix s'entendent par nombre d'unité, ou mètre linéaire suivant les tarifs en vigueur au jour de l'acceptation de la commande, ou le cas échéant dans la proposition commerciale adressée au client. Ils sont établis H.T. et sont majorés des taxes fiscales en vigueur au moment de leur facturation.

Nos prix rendus s'entendent pour nos livraisons par camions complet : toute livraison partielle fera l'objet d'une majoration. Dans ce cas, l'immobilisation du camion chez notre client plus de 40 mn, donnera lieu à une majoration de prix.

Les éventuelles remises ou ristournes dites « de fin d'année » consenties à nos clients sont conditionnées au paiement complet par le client de l'ensemble de nos factures.

4 - CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison est effectuée soit par la remise directe de nos produits au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit à transport et pose, soit par la **délivrance à un transporteur que nous aurons agréé. Dans ce dernier cas, notre Société est réputée avoir rempli son obligation de délivrance dès la remise des produits vendus au transporteur.**

Nos produits voyagent toujours aux frais, risques et périls du destinataire, même s'ils ont été facturés franco. Il incombe au client de contracter toutes assurances nécessaires.

Le client est responsable de la vérification de l'état apparent des produits lors de la livraison.

En cas de perte, casse, retard, avaries, vols, etc..., il appartient au client de prendre l'initiative de la réclamation, auprès du transporteur conformément aux dispositions de l'article L'133-3 du Code de Commerce, le client ne disposant d'aucun recours en garantie contre notre société en cas de défaut de livraison ou de livraison défectueuse par le transporteur.

Une plus-value peut être faite pour un engin de levage.

5 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans engagement de notre part. Un retard ne peut jamais donner lieu à pénalité, dommages et intérêts ou annulation de commande. Toutefois, si deux mois après la date indicative de livraison, les produits n'ont pas été livrés pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties sans que ceci ne puisse donner lieu au versement d'une indemnité de quelque nature que ce soit.

6 - GARANTIE

Toute réclamation de quelque nature que ce soit n'est admise que si elle est faite et confirmée par écrit, dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent la livraison. A défaut, les produits livrés seront réputés conformes en quantité et en qualité à la commande.

En cas de produit reconnu défectueux, non conforme, ou affecté d'un vice relevant de notre responsabilité, notre garantie est strictement et exclusivement limitée à notre choix, soit au remplacement des produits défectueux, soit à leur remboursement, à l'exclusion de toute autre indemnisation ou dommages intérêts de quelque nature et à quelque titre que ce soit.

La qualité, composition ou résistance de nos produits sont garanties au moment de la livraison. En aucun cas notre responsabilité ne pourra être engagée du fait des altérations de qualité postérieure à la livraison résultant du transport, du stockage, des manutentions sur chantier, de la mise en place et du traitement réalisé par les soins du client ou de toute autre personne ou pour toute cause ne dépendant pas de nous.

7 - RESPONSABILITÉ

De convention expresse, la responsabilité de notre Société est limitée aux stipulations de l'Article 6 - Garantie - et ne couvre en aucun cas, les conséquences dommageables directes et indirectes, telles que notamment : perte d'exploitation ou manque à gagner, résultant d'un défaut de nos produits ou de toute inexécution du contrat.

8 - POIDS ET DIMENSIONS

Les poids et dimensions indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent en aucun cas notre Société.

9 - CONSIGNATIONS ET DÉCONSIGNATIONS DES CONDITIONNEMENTS

La consignation des conditionnements s'effectuera au tarif en vigueur au moment de la livraison.

La déconsignation s'effectuera au tarif, appliqué lors de la consignation initiale jusqu'à épuisement du stock consigné.

Les conditionnements qui ne seront pas rendus en l'état et dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de livraison seront considérés comme vendus.

Le retour des conditionnements sur nos sites de fabrication est à la charge et aux frais du client.

Si par exception nos conditionnements sont retournés par nos transporteurs, ils doivent alors être rassemblés par le client dans un endroit accessible et la main d'œuvre de chargement devra être fournie par le client.

Ce retour fera, alors, l'objet d'une facturation distincte de notre part.

10 - PAIEMENT

Sauf convention contraire, toutes les factures sont payables à 30 jours le 15 à compter de la date de facture, par chèque, lettre de change, ou par virement bancaire. Un acompte pouvant atteindre 100 % du prix total d'acquisition des produits, pourra être exigé pour la passation d'une première commande, ou en Cas d'incidents de paiement ou de retards de paiement intervenus au titre de commandes antérieures ou de doute sur la solvabilité du client.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant sur la facture.

Le paiement de nos factures est toujours exigible à la localité de notre siège, le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue sur la facture, le montant de la facture sera majoré d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal calculée au prorata des mois en retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €, sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement, sans préjudice de notre droit à obtenir une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent ce montant.

Le défaut de paiement à l'échéance pourra entraîner la suspension des livraisons ainsi que la résiliation des marchés et commandes en cours et nous libérer de tous engagements.

Si le crédit du client venait à se détériorer, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger au client les garanties que nous jugerons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donnera le droit d'annuler tout ou partie de la commande.

11 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nonobstant toutes stipulations contraires figurant sur les documents commerciaux de nos clients, le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix, étant précisé que l'acceptation d'effets de commerce ou la souscription de tous autres litres contenant un engagement de payer à terme ne constitue pas ce paiement intégral.

A tout moment, à compter de l'échéance convenue pour le paiement du prix, nous pourrions exiger la restitution des produits non encore intégralement payés.

Il est rappelé que le client supporte tous les risques que la marchandise peut courir ou occasionner à compter de la livraison telle que définie à l'article 4 et doit souscrire toute police d'assurance contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par les produits.

12 - LOI APPLICABLE-ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Tous différents découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la résiliation, des suites et conséquences présentes et des opérations de vente de notre Société seront soumis au Tribunal de Commerce d'Avignon.